



Appel au réveil international : L'OMS prépare un coup sournois dans 194 pays !



Des documents de l'OMS qui ont fuité révèlent le plus grand coup de tous les temps : noir sur blanc, ce document révèle les textes secrets des traités de l'OMS ! Comme avec un scalpel, l'OMS supprime la souveraineté des États membres et se donne elle-même le pouvoir ! L'appel au réveil international vous montre comment démasquer les plans dès maintenant !

Tedros ne respecte pas les règles et n'est donc pas digne de confiance !

Vérification des faits 1 : La souveraineté des États membres

« Les mesures sanitaires prises en vertu des présents règlements, [...] doivent être engagées et menées à bien sans délai par tous les États Parties à l'accord. » (RSI, art. 42)

Jamais un homme ne doit obtenir un tel pouvoir sur le corps et la vie de milliards de personnes dans les 194 États membres de l'OMS !

Le « modèle commercial » de l'OMS

Des transactions financières gigantesques, à déboursier par les contribuables, affluent vers des pays plus pauvres et finissent en fait dans les poches de « Big Pharma » et d'investisseurs privés.

C'est ici que l'on découvre avec quelle perfidie l'OMS et ses puissants profiteurs ont mis en place, dans l'ombre, un « coup d'État » dans 194 pays !

Lors de l'assemblée générale de l'OMS qui se tiendra à Genève du 27 mai au 1er juin 2024, les délégués de 194 pays membres devront se prononcer sur un nouveau traité sur les pandémies et une réforme fondamentale du Règlement sanitaire international (RSI) déjà en vigueur. Etant donné qu'ils doivent voter sur une extension importante des pouvoirs de l'OMS et de son directeur général Tedros Adhanom Ghebreyesus, un débat houleux a déjà éclaté dans presque tous les pays plusieurs mois avant l'assemblée. Dans l'article 55 du RSI, Tedros s'engage à transmettre à tous les États membres le texte de chaque amendement proposé au moins quatre mois avant le vote.

Le mot anglais « shall » doit être traduit ici comme un ordre impératif. La communication est donc obligatoire, contraignante. Tedros aurait donc dû présenter un projet de texte final le 27 janvier 2024 afin de permettre un vote statutaire. Cela n'a pas été fait avant mars 2024, Tedros ne respecte pas les règles et n'est donc pas digne de confiance !

La recherche Kla.tv d'aujourd'hui, soutenue par des experts internationaux, ne peut donc qu'examiner à la loupe les projets actuels des deux documents qui font encore l'objet de discussions. Pour cette recherche, nous jetons un coup d'œil à l'Allemagne - l'un des 194 États membres :

Le jeudi 22 février 2024, une motion du groupe parlementaire CDU/CSU a été présentée au Bundestag allemand. Elle s'intitule : « Pour des négociations transparentes sur l'accord de l'OMS sur la pandémie - contre la désinformation et les théories du complot ».

La CDU/CSU est le plus grand groupe d'opposition et y a formulé différentes exigences concernant le contrat de pandémie de l'OMS. Ces exigences sont comparées ci-après, dans le cadre d'une vérification des faits, au texte des projets de contrats pour les deux accords. Cette vérification des faits met en lumière - quasiment noir sur blanc - ce que l'OMS négocie actuellement à huis clos :

Vérification de faits n°1 : La souveraineté des États membres

Exigence de la CDU/CSU : « En outre, il faut s'assurer que la mise en œuvre de l'accord se fasse en accord avec les politiques nationales de santé des États membres et que les droits de souveraineté nationaux soient pleinement préservés. »

Fait 1 : Le passage « en tenant compte des vues de l'État Partie concerné » est supprimé à l'article 10.4 du nouveau RSI !

Fait 2 : Le terme « non contraignant » est supprimé à plusieurs reprises dans l'article 1.1 du nouveau RSI !

Texte de l'actuel projet de l'OMS : « Les États Parties reconnaissent l'OMS comme autorité directrice et coordinatrice de l'action internationale en matière de santé publique en cas d'urgence de santé publique de portée internationale et s'engagent à suivre les recommandations de l'OMS dans leur action internationale en matière de santé publique. » (RSI, 13A-1)

Fait 3 : Par le nouvel article 13A-1, les 194 États membres s'engagent à suivre les recommandations de l'OMS ! Ces projets de traités dictatoriaux sont scandaleux et dévoilent les véritables intentions de l'OMS ! L'OMS n'est pas une organisation digne de confiance - même si, en raison de la pression internationale de plus en plus forte, elle devait encore édulcorer les projets à la dernière minute !

Analyse : Comme avec un scalpel, l'OMS « castre » les États membres ! En supprimant ou en ajoutant quelques mots, elle supprime leur souveraineté et s'habilite elle-même ! Les recommandations non contraignantes qui existaient jusqu'à présent deviennent ainsi des directives d'action obligatoires en droit international !

Vérification de faits n°2: La déclaration de l'état de pandémie

Demande de la CDU/CSU :

« Il n'est pas non plus précisé si le directeur général de l'OMS pourra à l'avenir déclarer des

pandémies, alors qu'il ne peut actuellement que déclarer une « urgence de santé publique de portée internationale », soumise à des critères stricts. »

« En outre, l'accord doit notamment définir les critères qui permettent de déclarer une pandémie, [...] »

Texte de l'actuel projet de l'OMS :

Tedros peut justifier un état d'urgence sanitaire mondial avec, par exemple :

« une grippe humaine basée sur un nouveau sous-type » (RSI, ANNEXE2) ou
« des infections dont la transmission interhumaine ne peut être exclue » (RSI, ANNEXE2) ou
« même d'origine environnementale » :
« Les Parties reconnaissent que des facteurs environnementaux, climatiques, socio-économiques et anthropiques augmentent le risque de pandémie [...] » (Accord sur la pandémie 4-5)

Fait 1 : Ni l'accord sur les pandémies ni le RSI ne fixent de normes claires et précises pour la déclaration d'une pandémie, qui pourraient mettre un terme à l'arbitraire.

« Le directeur général détermine également si une urgence sanitaire d'intérêt international constitue aussi une urgence pandémique. » (RSI, art. 12-5)

Fait 2 : Le directeur général Tedros peut même déclarer des pandémies à l'avenir selon le nouvel article 12, paragraphe 5 ou également paragraphe 1 du RSI !

Analyse : La modification du RSI et le traité sur les pandémies donnent carte blanche au secrétaire général pour déclarer une pandémie, qui n'est liée à aucun critère mesurable !

Vérification de faits n°3 : Les pouvoirs de l'OMS en cas de pandémie

Exigence de la CDU/CSU :

« L'OMS doit être rendue plus efficace grâce à un accord sur les pandémies, dans lequel ses pouvoirs sont clairement délimités et que le rôle central des États membres et les droits des citoyens sont bien entendu préservés. »

Texte de l'actuel projet de l'OMS :

« Lorsqu'il a été établi, conformément à l'article 12, qu'il existe une urgence de santé publique de portée internationale [...], le directeur général fait des recommandations temporaires. » (RSI, art. 15.1)

« Les mesures sanitaires prises en vertu des présents règlements, [...] doivent être engagées et menées à bien sans délai par tous les États Parties. » (RSI, art. 42)

Fait 1 : En déclarant une pandémie, le secrétaire général de l'OMS s'habilite lui-même. Il obtient ainsi des « pouvoirs d'urgence ». Il peut émettre des « recommandations temporaires » qui, selon l'article 42, DOIVENT être appliquées « immédiatement » par tous

les États membres !

« Le directeur général institue un comité d'urgence, [...] Le directeur général choisit les membres du comité d'urgence [...] Le directeur général fixe la durée de la participation. » [...] (RSI, art. 48, 1+2)

Fait 2 : Il n'y a pas d'instances de contrôle supérieures et indépendantes, pas de séparation des pouvoirs !

« Les recommandations adressées par l'OMS aux États Parties dans le traitement des personnes peuvent inclure les conseils suivants :

vérifier la preuve d'une vaccination ou d'une autre prophylaxie ;
exiger la vaccination ou une autre prophylaxie ;
placer les personnes suspectes sous surveillance de la santé publique ;
appliquer des mesures de quarantaine ou d'autres mesures sanitaires aux personnes suspectes ;
si nécessaire, isoler et traiter les personnes concernées ;
procéder au traçage des contacts des personnes suspectes ou affectées. » (RSI, art. 18.1)

Fait 3 : Ces « recommandations » de l'OMS, qui peuvent être exigées en vertu de l'article 13A-1 et de l'article 42 du RSI, peuvent totalement annihiler la liberté médicale et personnelle des personnes et ouvrent la voie à une surveillance sans faille des contacts !

Analyse : En cas de pandémie, les deux accords de l'OMS ne prévoient pas de délimitation claire des pouvoirs du directeur général Tedros !

Jamais un homme ne doit avoir un tel pouvoir sur la vie et l'intégrité physique de milliards de personnes dans les 194 pays membres de l'OMS !

Vérification de faits n°4 : Nécessité d'un large débat public

Demande de la CDU/CSU :

« Les auteurs de la proposition soulignent la nécessité d'un large débat public sur les objectifs et le contenu d'un traité sur les pandémies, avec la participation des milieux scientifiques et économiques, de la société civile et des parlements. »

Texte de l'actuel projet de l'OMS : « Au niveau mondial, l'OMS doit renforcer sa capacité à lutter contre la désinformation (NOUVEAU : RSI, art. 7e), dans le but de "contrecarrer et de combattre les informations fausses, trompeuses, erronées ou désinformatrices [...] » (Traité sur les pandémies. 18.1)

Fait 1 : Le « large débat public » demandé peut être empêché par l'OMS en réprimant la prétendue désinformation. La "lutte" contre la prétendue désinformation donne à l'OMS un prétexte pour étouffer les voix d'experts malvenues et pour censurer les voix critiques à l'égard de l'OMS sur les réseaux sociaux. Pour ce faire, l'OMS a déjà conclu d'innombrables contrats avec des réseaux sociaux tels que Google, Facebook ou Tiktok, dans le but d'utiliser seulement le « langage contrôlé » de l'OMS.

« a. Les décisions de l'Assemblée de la Santé à prendre sur des questions importantes sont acquises à la majorité des deux tiers des États Membres présents et votants. Ces questions comprennent : l'adoption de conventions ou d'accords [...] »

« b. Les décisions sur d'autres questions, [...] sont prises à la simple majorité des États Membres présents et votants. » (Constitution de l'OMS, article 60)

« Le délai [...] prévu pour le rejet ou la réserve d'un amendement au présent règlement intérieur est de dix mois. » (RSI, art. 59.1)

Fait 2 : Le traité sur les pandémies ne peut entrer en vigueur que si une majorité des deux tiers des délégués de l'Assemblée générale de l'OMS l'approuve. Ensuite, les 194 parlements des États membres doivent délibérer et approuver le traité sur les pandémies à la majorité. En revanche, les modifications importantes du RSI sont déjà considérées comme acceptées si une simple majorité des délégués les approuve. L'approbation par les parlements nationaux n'est pas nécessaire ici, selon l'article 55.3 du RSI. Seule une opposition explicite dans les dix mois suivant le vote est encore possible. À ce stade, la démocratie parlementaire des États membres est mise à mal. L'implication des parlements ou de la société civile, réclamée par la CDU/CSU, n'est pas prévue par l'OMS lors de la modification du RSI !

Analyse :

L'OMS ne doit jamais se voir accorder le « monopole de l'information et de la vérité » sur la prétendue désinformation, car c'est là que s'arrête le « débat public » revendiqué et donc notre démocratie ! La vérification des faits met en lumière que les plus graves « auto- autorisations de l'OMS » sont cachées dans les adaptations du RSI. C'est ce que critiquent également de nombreuses initiatives qui agissent contre l'extension du pouvoir de l'OMS. Il est donc évident que l'OMS et son directeur général Tedros souhaitent étendre massivement leurs pouvoirs en contournant la démocratie parlementaire.

Conclusion générale de la vérification des faits :

La CDU/CSU ou tous les partis démocratiques de tous les États membres ne pourront jamais approuver ce projet en raison de ces exigences non satisfaites ! La vérification des faits confirme que les inquiétudes des citoyens ne sont pas des théories complotistes. Étant donné que le texte des deux traités serait valable pour les 194 États membres de l'OMS, les résultats de cette vérification des faits fondée qui utilise l'exemple de l'Allemagne peuvent très bien être appliqués à tous les pays. Il existe toutefois d'autres aspects internationaux qui doivent être examinés de plus près :

Les partisans de ces deux documents de l'OMS affirment qu'il s'agit exclusivement du bien-être et de la santé de tous les êtres humains. Mais en y regardant de plus près, on découvre un gigantesque modèle commercial :

Le « modèle commercial » de l'OMS

L'OMS n'est financée qu'à hauteur de 20 % maximum par les contributions des États membres. Plus de 80 % des recettes de l'OMS proviennent de dons spécifiques de tiers. Bill Gates, en particulier, a soutenu l'OMS via sa fondation Bill & Melinda Gates ou son alliance de vaccination Gavi avec plus de 1,3 milliard de dollars (situation en mars 2024). Le fait que Gates ait empoché plusieurs centaines de millions de dollars de bénéfices pendant la période du Covid en achetant des actions BioNtech en août 2019 montre que ce n'est pas par pure philanthropie. C'est pourquoi, pour Gates, le soutien à l'OMS est certainement aussi un « modèle commercial », car selon lui, c'est en investissant dans les vaccins qu'on obtiendrait les meilleurs rendements !

Un autre aspect révélateur de ce « modèle commercial » apparaît dans le RSI à l'annexe 1 : "Les États Parties qui sont des pays développés doivent fournir une assistance financière et

technologique aux États Parties qui sont des pays en développement pour garantir dans ces pays en développement des installations à la pointe de la technologie. (RSI, ANNEXE 1.1). Le fait que l'OMS souhaite augmenter son budget, qui passerait d'environ 3,5 milliards de dollars par an actuellement à au moins 31 milliards de dollars, et obtenir une enveloppe financière de 100 milliards de dollars de la part des nations les plus riches pour les situations d'urgence en cas de pandémie montre la nouvelle dimension du « modèle commercial de l'OMS » :

Des transactions financières gigantesques, qui doivent être payées par les contribuables, affluent ainsi vers des pays plus pauvres et atterrissent finalement dans les poches de "Big Pharma" et d'investisseurs privés.

Le passé criminel du secrétaire général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus

Tedros a utilisé l'organisation terroriste TPLF (Front de libération du peuple du Tigré) comme étrier pour son ascension politique jusqu'au poste de ministre des Affaires étrangères d'Éthiopie. Les rapports annuels officiels d'Amnesty International et de Human Rights Watch, des organisations de défense des droits de l'homme renommées, sur la période de gouvernement de Tedros entre 2005 et 2016 montrent que les plus graves violations des droits de l'homme ont été commises durant cette période, comme par exemple l'arrestation et l'exécution d'opposants, l'expulsion violente de tribus ethniques, les tortures les plus graves, etc. De plus amples révélations sur le passé criminel de Tedros sont dévoilées dans le documentaire « Le dossier Tedros ». Le fait que, lors des négociations sur l'adaptation du RSI, il ait même été question de supprimer la mention « dans le plein respect de la dignité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales des personnes » de l'article 3.1 du RSI est un scandale ! Cela confirme que Tedros a perdu tout sens du respect des droits de l'homme en raison de son passé criminel.

Résumé

La vérification des faits en Allemagne a mis en lumière un écart dramatique entre les exigences des politiciens et les textes des accords prévus. Le traité sur les pandémies semble n'être qu'un "écran de fumée" destiné à détourner l'attention des clauses anticonstitutionnelles subtilement cachées du RSI. C'est là qu'on découvre avec quelle perfidie l'OMS et ses puissants bénéficiaires ont fomenté en coulisses un "coup d'État" dans 194 pays ! Par ce procédé sournois, nos élus sont trompés, car on ne leur demande pas leur accord sur les clauses du RSI et ils sont ainsi privés de leurs voix ! C'est pourquoi nos élus, en grande partie inconscients, ont maintenant besoin de l'aide du peuple. Ils sont presque tous loin d'avoir pris conscience des dangers qui se cachent notamment dans les textes du RSI.

Ce documentaire a pour but de vous aider à mettre en garde vos représentants dans votre pays contre ce détournement de la démocratie parlementaire.

Appel au réveil international à 194 nations !

Chers téléspectateurs,

La liberté des citoyens de 194 États membres est en grand danger ! C'est pourquoi nous lançons aujourd'hui un appel au réveil international dans de nombreuses langues.

Soyez actifs et éveillez VOUS-mêmes les responsables de votre pays, en particulier ceux qui

représentent votre région et vous représentent donc personnellement au Parlement ! Informez-les du texte exact du traité. Nous mettons à votre disposition le texte de l'émission sur notre site original www.kla.tv, en dessous de cette émission. Vous y trouverez les textes exacts dont nous avons parlé dans cette émission. Attirez également l'attention de vos politiciens sur le passé criminel du directeur général Tedros !

Les médias publics ne parlent guère du danger sérieux que représentent ces traités sur les pandémies. Les informations critiques sur l'OMS sont censurées en masse sur les réseaux sociaux sous prétexte de prétendue « désinformation ». C'est pourquoi cette émission n'est pas seulement un appel au réveil, mais aussi un appel à la diffusion.

Ainsi, dans chacun des 194 pays membres, un incendie généralisé peut se déclencher et mettre bientôt à mal les plans de l'OMS. Diffusez donc ce cri d'alarme international dans le plus grand nombre de langues possible et même dans les pays lointains où vous connaissez des personnes !

Soutenez notre appel au réveil en transmettant MAINTENANT cette émission au plus grand nombre possible de vos amis et connaissances via le lien qui s'affiche ! Vous trouverez également ce documentaire bouleversant sur nos canaux sociaux pour le diffuser. Vous contribuerez ainsi activement à mettre fin à toute suppression d'informations vitales. Utilisez également WhatsApp à cet effet ! Postez notre appel au réveil sur les réseaux sociaux, comme par exemple Facebook ou tiktok !

Tous les hommes de ces 194 nations forment une grande famille humaine. La volonté commune de liberté de ces personnes l'emportera sur toute tentative d'oppression ! Merci pour votre contribution !

de svw, cm, dag

Sources:

Assemblée générale de l'OMS à Genève/Délégués

[https://jimdo-storage.global.ssl.fastly.net/file/e2aa5fbb-4cb6-4164-8fc5-3691fb96eb8d/240303-Scholz - WHO\(Online-Version\).pdf](https://jimdo-storage.global.ssl.fastly.net/file/e2aa5fbb-4cb6-4164-8fc5-3691fb96eb8d/240303-Scholz - WHO(Online-Version).pdf)
<https://www.ungeneva.org/en/blue-book/missions/member-states>

Débats intenses sur l'extension des pouvoirs de l'OMS

<https://www.kettner-edelmetalle.de/news/wachsender-widerstand-gegen-who-pandemievertrag-expertenanhörung-im-eu-parlament-13-09-2023>
<https://www.derstandard.de/story/3000000192533/der-who-pandemievertrag-schuert-lockdownaengste>

Demande du groupe CDU/CSU au Bundestag allemand

<https://dserver.bundestag.de/btd/20/097/2009737.pdf>

La déclaration d'état de pandémie

www.kla.tv/28261

Nécessité d'un large débat public

<https://t.me/DieBlauenLichter/272>

Conclusion générale du fact-checking allemand

<https://www.kas.de/de/interview/detail/-/content/hermann-groehe-im-interview>
<https://www.nzz.ch/wissenschaft/die-naechste-pandemie-ist-unausweichlich-ein-weltweiter-pandemievertrag-soll-kuenftig-das-schlimmste-verhindern-wie-viele-freiheiten-wollen-wir-dafuer-aufgeben-ld.1770313>

anglais

[https://www.thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X\(22\)00254-6/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X(22)00254-6/fulltext)
[https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(20\)31417-3/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(20)31417-3/fulltext)

Le « modèle commercial » de l'OMS

www.kla.tv/28261
<https://www.who.int/about/accountability/budget>
<https://www.bitchute.com/video/jelwAdc9Myjf/>
https://theindependentpanel.org/wp-content/uploads/2021/05/COVID-19-Make-it-the-Last-Pandemic_final.pdf

Le dossier Tedros - Le chef de l'OMS va-t-il devenir l'homme le plus puissant du monde ?

www.kla.tv/26779

Texte original pour le traité sur les pandémies (au 7 mars 2024)

https://www.keionline.org/wp-content/uploads/INB_DRAFT_7March2024.pdf

Textes originaux pour les modifications du RSI(février 2024)

https://web.archive.org/web/20240310112431/https://www.graduateinstitute.ch/sites/internet/files/2024-03/GHC_WGIHR7_Consolidated_Compilation%20of%20Bureau%20text%20proposals_9%20Feb%202024%20%40%2013.00%20CET.pdf

Compilation de propositions de modification du Règlement sanitaire international

https://apps.who.int/gb/wgihhr/pdf_files/wgihhr1/WGIHR_Compilation-en.pdf

Cela pourrait aussi vous intéresser:

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.